Informations à propos de l'évolution des modalités de collecte du tri et de la poubelle ménagère

La CCPV a opté pour la mise en place d'un nouveau rythme de collecte en porte-à-porte, qui alternera chaque semaine le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables à compter du 5 janvier 2026.

Ce changement a pour objectif d'optimiser le service public en vue d'un maintien des coûts, tout en améliorant le tri et la poursuite de réduction des ordures ménagères à la source.

Vous trouverez ci-dessous **des informations pouvant répondre aux interrogations des usagers, fournies dans le but de l'accompagner au mieux à ce changement :**

· **Comment réduire fortement le volume de déchets ?** La grande majorité des déchets ménagers peuvent être davantage triés (emballages plastiques et métalliques, papier, carton, verre) mais également compostés (déchets de cuisine, épluchures, marc de café…). Chaque foyer peut acquérir un à deux composteur(s) individuel(s) en renvoyant le bulletin de commande ci-joint.

· **Où se procurer un bac d'ordures ménagères ?** La Communauté de communes ne met pas à disposition les bacs d'ordures ménagères. Chaque foyer doit s'équiper de son propre conteneur adapté à ses besoins.

· **Quelle est la démarche si le bac de tri est trop petit ?** Chaque mairie possède un stock de bacs de tri mis à disposition des habitants. Chacun peut contacter sa mairie pour solliciter un contenant adapté à son besoin.

· **Comment gérer les odeurs ?** L'essentiel des odeurs provient de la décomposition des déchets alimentaires. Le tri des déchets et le compostage réduisent les risques de nuisance (odeurs, jus ou vers). En cas de forte chaleur, les bacs ou les sacs devront être bien fermés et conservés à l'ombre ou un endroit frais.

Le service déchets se tient à la disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches et faciliter ce changement de collecte.

· **Composter** « c'est facile » : la CCPV accompagne pour l'achat d'un composteur (voir bulletin ci-joint pour décliner la démarche).

Le service déchets et ses ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour toute information complémentaire : ambassadeurs@ccpv.fr / 03 74 85 58 26

En vous remerciant pour votre participation à la bonne diffusion de l'information.

Cordialement

Picardie Verte
Communauté de Communes